

---

## AIDES AUX LOISIRS 2019-2020

### INFORMATION AUX FAMILLES

---

Le centre de loisirs Familles Rurales de Viriat est habilitée par la DDCS de l'Ain pour accueillir les enfants âgés de 3 à 11 ans.

A ce titre, certaines aides sont attribuées par nos partenaires institutionnels que sont la Commune de Viriat et la CAF de l'Ain, pour soutenir les familles.

Elles sont soumises à critères et peuvent être cumulatives.

**Attention : le cumul de ces aides ne saurait amener les familles à payer moins de : 4€ / jour / enfant (reste à charge minimum).**

#### **1. AIDES CAF « LOISIRS EQUITABLES »**

L'accueil de loisirs est labélisé « Loisirs équitables » par la CAF de l'Ain. Ce label s'appuie sur plusieurs principes :

- l'accès aux loisirs pour tous et notamment pour les enfants en situation de fragilité sociale ou de handicap,
- une plus grande mixité sociale des accueils de loisirs visant l'inclusion de tous les enfants, avec une aide en fonction du quotient familial,
- un projet pédagogique adapté et ambitieux, basé sur des projets d'animation appropriés au public accueilli.

#### **➤ Critères d'attribution.**

Cette labellisation se concrétise par l'attribution d'une aide :

- aux familles allocataires dont le quotient familial (QF CAF) est inférieur à 765 €.

Cette aide est attribuée uniquement sur :

- les journées complètes ou demi-journées avec repas, en centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires).

#### **2. AIDES MAIRIE.**

Cette aide a pour vocation à soutenir les familles de Viriat. Elle est cumulable avec les aides « loisirs équitables ». Elle est limitée à 40 jours/ enfant / an.

➤ Critères d'attribution :

Cette aide, calculée en fonction des revenus fiscaux (QF COM) du foyer à l'inscription au centre de loisirs, est attribuée :

- aux habitants de Viriat

Cette aide est attribuée uniquement pour une inscription :

- en journée complète avec repas

### 3. MONTANT DES AIDES

Les tarifs indiqués au règlement intérieur 2019 ne tiennent pas compte de ces aides. Il convient de déduire le montant de chaque aide du coût de la journée.

➤ Aides loisirs équitables « CAF ».

Le quotient familial CAF est disponible sur votre compte personnel, vous pouvez vous y référer pour estimer le montant de vos aides grâce au tableau ci-après.

Quotient Familial CAF	Montant de l'aide (€/jour)
De 0€ à 450€	8€ / jour
De 451€ à 660€	6.50€ / jour
De 661€ à 765€	5€ / jour

➤ Aides Mairie

Le quotient familial pour les aides Mairie, vous sera calculé lors de l'inscription ou sur demande (sous réserve de fournir le ou les avis d'imposition du foyer), vous pourrez ainsi estimer le montant des aides Mairie auxquelles vous pouvez prétendre :

Quotient Familial COM	Montant de l'aide (€/jour)
De 0€ à 6000€	9.30€ / jour
De 6001€ à 8800€	6.10€ / jour
De 8801€ à 11900€	4.30€ / jour
+ de 11900€	2.50€ / jour

---

*MISE A JOUR LE 15 JUIN 2020*